



A retenir

BLE DUR

Stades : épiaison à début de floraison en fonction des secteurs et des dates de semis. Début de floraison pour les semis précoces en secteurs tardifs.

Ravageurs : risque faible.

Maladies fongiques : présence de rouille brune en Camargue, dans l'Aude et dans la vallée du Rhône. Présence d'oïdium en Camargue.

Gel : sur les variétés qui sont arrivées à épiaison, les premiers dégâts de gel sur épis sont observables dans tous les secteurs.

Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
Occitanie



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
PACA



BLE DUR

• Stades phénologiques (variété Anvergur) et état des cultures

- **Secteurs précoces** (Narbonne-Nîmes) : épiaison (Z55) pour les semis tardifs de décembre/janvier et pleine floraison (Z65) à fin de floraison (Z69) pour les semis précoces d'octobre.
- **Secteurs tardifs** (Isle sur Sorgue- Alpes de Haute Provence) : épiaison (Z55) pour les semis de mi-novembre/début décembre et floraison (Z65) pour les semis précoces d'octobre. Sur certaines parcelles dans les Alpes de Haute Provence, les blés sont au stade gonflement (Z45).

• Rouille Brune (*Puccinia recondita*)

On nous signale toujours la présence de rouille brune dans plusieurs secteurs :

- Dans la plaine de Beaucaire/Tarascon sur les feuilles F3, variété Anvergur.
- Dans la plaine de la Durance (Saint-Andiol) sur la variété Claudio. La rouille brune a atteint la feuille F1.
- Dans le secteur audois: à Narbonne sur la variété Anvergur et à Carcassonne sur la variété Miradoux. A Narbonne, la rouille touche les trois derniers étages foliaires supérieurs (F1 ; F2 et F3).
- Dans la vallée du Rhône, à Mondragon sur les variétés Anvergur et Sculptur, sur les feuilles F3.

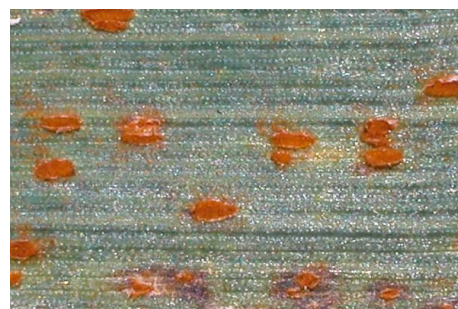
Description des dégâts de rouille brune :

A l'échelle de la parcelle

La répartition est homogène dans la parcelle (dissémination par le vent)

A l'échelle de la plante, sur les feuilles

Pustules allant du brun au brun orangé, dispersées sur la feuille, essentiellement sur la face supérieure. Les quelques pustules du début d'attaque peuvent générer des centaines de pustules, si le climat est chaud et humide.



Pustules de rouille brune

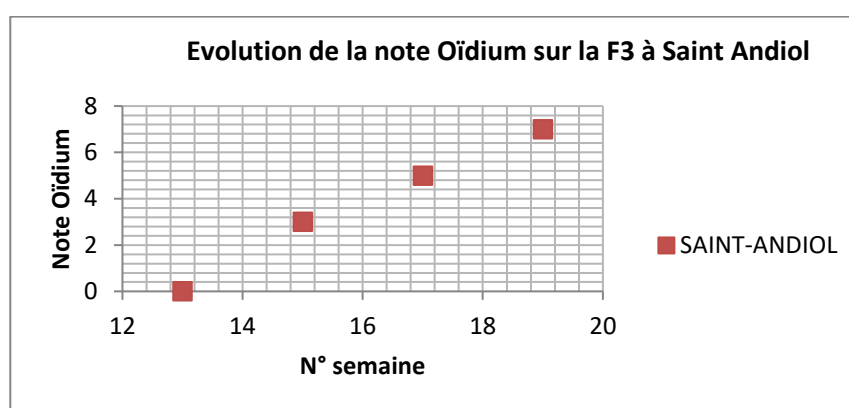
Période de risque : de redressement à grains laitoux.

Seuil indicatif de risque : observer à partir du stade 2 nœuds sur 20 plantes. Le seuil de risque est atteint dès l'apparition des symptômes sur une des 3 feuilles supérieures.

Évaluation du risque : risque élevé dans les secteurs où la rouille a été observée. Surveillez vos parcelles. Les pluies annoncées en fin de semaine peuvent être favorables à son développement.

• **Oïdium** (*Blumeria graminis*)

Présence toujours importante d'oïdium sur certaines parcelles non protégées en Camargue et sur certaines parcelles dans la plaine de la Durance. A Saint-Andiol 70% des feuilles F3 (la troisième feuille sortie en dernier en partant du haut de la plante) sont désormais touchées par l'oïdium.



Graphique représentant l'évolution de la notation oïdium sur la Feuille F3 sur la parcelle fixe de Saint Andiol

Période de risque : de redressement à grains laitoux.

Seuil indicatif de risque : à partir du stade épi 1 cm :

- Variétés sensibles : plus de 20% des plantes atteintes sur les étages foliaires supérieurs (3 dernières feuilles)
- Autres variétés : plus de 50% des plantes atteintes sur les étages foliaires supérieurs (3 dernières feuilles).

Évaluation du risque : risque toujours élevé sur certaines parcelles non protégées. Un suivi est nécessaire.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

- pour la filière blé dur, par l'animateur filière d'ARVALIS – Institut du végétal et élaboré sur la base d'observations réalisées par Agribio 04, Arvalis, CAPL, Les Chambres d'agriculture de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, les LEGTA Aix Valabre et l'Isle sur Sorgue, les Ets Mage, Groupe Perret, SCAD, Terroirs du Sud, JEEM, Touchat.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Les CRA d'Occitanie et de PACA dégagent donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.